



Calcul RTT pendant arrêt-maladie

Par **joalie**, le **23/09/2015** à **14:06**

Bonjour,

Nous travaillons 39 heures par semaine, ce qui nous donne droit à 2 RTT par jour sur la base d'un temps plein (151,67h par mois).

Pour un arrêt maladie du 31/03/2015 au 18/04/2015 soit 19 jours avec les samedis et les dimanches ou 13 jours sans week-end et lundi de pâques. Ma question est la suivante : Pouvez-vous me dire si je dois prendre avec ou sans week-end pour calculer les RTT à retirer sur la fiche de salaire? et quelle est la formule appliquée?

Merci de vos réponses.

Cordialement

Par **P.M.**, le **23/09/2015** à **14:51**

Bonjour,

Cela m'étonnerait que vous ayez "2 RTT par jour"...

Normalement, comme apparemment les jours RTT sont attribués forfaitairement en début d'année, le salarié n'en perd pas en cas d'absence en arrêt-maladie, sous réserve des dispositions de l'Accord de branche ou d'entreprise...

En tout état de cause, le décompte ne peut se faire comme pour la retenue des jours d'absence qu'en pratiquant le quotient du nombre d'heures non travaillées / nombre d'heures normalement travaillées dans le mois considéré...

Par **joalie**, le **23/09/2015** à **14:54**

Erreur de frappe pardon... 2 jours par mois